



Disponibilite d office quels sont mes droits ?

Par **dallas38**, le **07/05/2016** à **10:39**

BONJOUR VOILA JE SUIS MADAME ODILE **XXXXXXXXX** JE TRAVAILLE POUR UNE MAIRIE JE SUIS ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL ; CELA VA FAIRE UN AN LE 11 mai que je suis en arret maladie ordinaire pour des gros problemes d equilibre . leconge longue maladie a eterefuse parce que ca ne rentre pas dans le cadre des 100 maladies . Donc le comite medical m a mis en disponibilite d office pour 3 mois donc jusqu au 11 aout . Mon employeur m a dit que je continue a toucher un demi traitementde leur part ou de leur assurance je ne sais plus trop et ceci complete par ma mutuelle . IL m a dis que ce conge de disponibilite pouvait etre reconduis mais je ne sais pas qui doit le demander si c est moi ou mon employeur je suis un peu perdue . ce que je ne comprends pas c est que le comite medical me refuse le conge LM mais d un autre cote il dit que vu mon etat de sante je ne suis pas apte a reprendre mon travail .Pouvez vous si c est possible me donner un peu plus de detail quand a mon devenir ce que je peux faire quels sont mes droits je voulais preciser aussi que je serais a la retraite en octobre 2017 JE VOUS REMERCIE beaucoup